

## **Règlement du jeu-concours « Gagnez votre iPhone 4 » sur Facebook**

### **Article 1 : Société organisatrice**

MacWay, société au capital de 150 000 €, dont le siège est situé 9 route d'Eschau, BP 80304, 67411 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN CEDEX sous le numéro de SIRET 43925104200032, organise du 26 juillet 2010 au 31 août 2010 inclus, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le compte Facebook de MacWay :

<http://www.facebook.com/#!/pages/MacWay/102174816502848>

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine fan de la page Facebook de MacWay (<http://www.facebook.com/#!/pages/MacWay/102174816502848>). La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### **Article 3 : Modalité de participation**

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur la page Facebook de MacWay :

<http://www.facebook.com/#!/pages/MacWay/102174816502848>

Mécanique du jeu :

Pour participer au jeu, il suffit :

- de se connecter sur la page Facebook de MacWay du 26/07/10 au 31/08/10
- de cliquer sur l'onglet « Devenir fan », situé en haut de la page du jeu.
- de s'inscrire au jeu concours « Gagnez votre iPhone 4 »

Ce jeu est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même email).

### **Article 4 : Sélection du gagnant**

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Le tirage au sort sera effectué par la société organisatrice.

Le participant désigné sera personnellement informé par email par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans les 48h suivant ce message, il sera considéré comme disqualifié et un autre gagnant sera désigné et soumis aux mêmes conditions pour l'attribution de son lot que le précédent. Du seul fait de l'acceptation

de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

### **Article 5 : Dotations**

Le jeu est composé de la dotation suivante : **1 iPhone 4 16 Go** d'une valeur de 629 euros.

### **Article 6 : Acheminement des lots**

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), il restera définitivement la propriété de l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer le lot par un gain d'une valeur au moins équivalente en cas d'indisponibilité ou pour quelque raison que ce soit. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

### **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

**MacWay**, 9 route d'Eschau, BP 80304, 67411 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
CEDEX.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion

clairement soulignées. Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

### **Article 8 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : MacWay, 9 route d'Eschau, BP 80304, 67411 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN CEDEX.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

### **Article 9 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

MacWay, 9 route d'Eschau, BP 80304, 67411 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
CEDEX.

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.